

Mardi.

N° 2060.

13 Août 1833.

Le Précurseur donne les nouvelles 24 ou 30 heures avant les Journaux de Paris.

ON S'ABONNE :
A Lyon, rue Neuve-de-la-Préfecture, n° 1, au 2°.
A Paris, M. Pl. Justin, rue St-Pierre-Montmartre, n° 15.
Et chez MM. Bresson et Bourgois, rue Notre-Dame-des-Victoires, 18.

LE PRÉCURSEUR,

Journal constitutionnel de Lyon et du Midi.

PRIX :

16 francs pour 3 mois ;
32 francs pour 6 mois ;
64 francs pour l'année.
Hors du département du Rhône,
1 franc de plus par trimestre.

AVIS.

Les bureaux du PRÉCURSEUR sont actuellement rue Neuve-de-la-Préfecture, n° 1, au 2° étage.

Lyon, 12 août.

La royauté nous avait d'abord signifié, par l'organe de M. Barthe, que toute discussion sur la valeur comparative de la république et de la monarchie était pour jamais interdite aux écrivains politiques. Cependant la presse salariée conservait comme de raison le droit de prouver l'excellence de la monarchie et d'insulter la république. Le jury n'a pas tout-à-fait adopté cette justice distributive, et comme il voyait la presse du Château attaquer à tout instant nos principes et nos espérances, il a trouvé équitable de permettre que nous nous défendissions. Aussi la discussion sur le mérite relatif des deux régimes s'est-elle établie très-largement sur tous les points du pays, et, en vérité, le résultat justifie très-bien les craintes de la royauté. Partout la presse indépendante jouit maintenant d'une victoire qu'elle n'a due qu'au bon sens du pays, même représenté par les jurés des préfets. Les parquets de province qui s'étaient hâtés d'adopter le principe de la prohibition de toute discussion *extralégale*, et notamment M. le procureur du roi de Lyon qui faisait là-dessus une longue harangue fort embrouillée, mais pleine du plus pur dévouement à l'ordre de choses, sont à présent un peu désappointés sans doute, et doivent se moquer un peu d'eux-mêmes et de leur orthodoxie passée.

Ce matin le *Courrier de Lyon* prend occasion des troubles de la Suisse pour faire le procès à la république, et en dix lignes il tranche la question des deux régimes.

Les sanglantes agitations dont la Suisse est subitement devenue le théâtre, dit-il, peuvent servir à mettre de nouveau en lumière des tendances fâcheuses, mais inévitables, des institutions républicaines, celle qui conduit aux discordes intestines, et d'où trop souvent à la guerre civile il n'y a qu'un pas. Et encore où ces exemples nous apparaissent-ils ? Dans le seul pays, chez la seule nation où l'Europe dont les mœurs et les circonstances locales puissent être regardées comme appropriées au caractère de ces institutions. Le parti de l'aristocratie, enhardi par le rejet du projet d'acte fédéral, a cru le moment favorable pour relever la tête et rallumer le feu de la discorde plutôt caché qu'éteint. Toutes les conséquences de la guerre civile en perspective n'ont pu arrêter la violence de l'esprit de parti dominé par une faible lueur d'espérance, et l'on a vu des hommes tenant un rang, en possession d'une position sociale honorable, portant même des noms illustres dans plus d'une carrière, courir au-devant de la mort dans des combats sans gloire, et tomber sous le fer de leurs concitoyens obligés de se défendre pour avoir voulu être républicains à leur manière.

S'agit-il, en effet, de soutenir les armes à la main quelque'un de ces grands principes fondamentaux pour lesquels une conviction puissante, une foi vive peuvent être prêtes à braver la mort ? Non, il est question de savoir si au lieu de 22 cantons la confédération helvétique en comptera 24 ; si le morcellement des parcelles de territoire qui constituent les cantons de Bâle et de Schwitz introduira dans le sein de la diète deux nouveaux députés, et multipliera les exemples d'une subdivision donnée depuis plusieurs siècles par Unterwald, Appenzel, etc.... C'est donc là l'effet inévitable du principe républicain, la tendance perpétuelle à se fractionner, à s'isoler, à faire descendre cette horreur des liens de la centralisation et de l'unité politique, des communautés aux masses, et des masses aux individus ! Et c'est pour de semblables intérêts qu'on répand un sang généreux avec autant d'indignité que s'il fallait défendre le sol de la patrie de l'invasion de l'étranger ou du joug de la tyrannie.

Le *Courrier* est d'autant moins excusable d'émettre de pa-

reils sophismes qu'il n'a pas pu, comme le *Journal des Débats* et d'autres feuilles royalistes, dénaturer les événements qui se passent en Suisse. Le *Journal des Débats* a affirmé, lui qui l'agression était venue de la campagne de Bâle ; mais le *Courrier* sait bien que c'est l'aristocratie bâloise qui a tenté un coup de main sur les démocrates ruraux, lesquels lui ont donné une rude leçon. Comment donc peut-il faire tomber sur la forme républicaine le tort de ces troubles qui ne viennent que d'une aristocratie antipathique avec l'organisation républicaine ?

Il nous semble que ces événements sont de nature au contraire à faire comprendre l'excellence du principe de l'égalité, qui constitue la vérité républicaine. Nous avons déjà expliqué au *Courrier*, quand il nous accusait d'avoir abandonné la royauté, que la monarchie ou la république n'est pas du tout le fond de la question ; la question est dans les institutions administratives qui sortiront de l'une ou de l'autre. Si la république concentre les droits politiques dans un petit nombre de familles, elle aboutira à l'oligarchie de Venise ; si elle les étend à un plus grand nombre de familles patriciennes, elle enfantera les dissensions infinies des diètes polonaises. Si elle les livre à la bourgeoisie tout entière, elle amènera l'espèce de Jacquerie civilisée que nous voyons depuis plus d'un an entre Bâle et ses campagnes.

Que résulte-t-il de tout cela ? Une seule chose, c'est qu'il est peu important que la forme s'appelle république ou monarchie, mais qu'il est essentiel, pour qu'un état vive en paix, que le principe philosophique de l'égalité soit la base de sa constitution. que tous les droits, tous les intérêts, toutes les intelligences, toutes les volontés soient librement et franchement représentées dans la rédaction des lois, afin que toute force ait son moyen pacifique de réclamation et ne soit pas obligé de recourir à la violence pour obtenir justice.

S'il arrive des troubles dans la république suisse ou dans toute autre, c'est donc uniquement parce qu'il est resté quelque chose des gouvernements d'exception, quelque rejeton bâtard du principe monarchique, dont l'aristocratie n'est que l'extension.

Si des discordes arrivaient sur d'autres points de la Suisse, à Genève par exemple, nous ne ferions pas un autre raisonnement. Nous irons plus loin : si l'Amérique du nord elle-même voyait sa paix troublée, sa prospérité momentanément entravée, il ne faudrait s'en prendre, selon nous, qu'aux rares, mais graves iniquités philosophiques consacrées par sa constitution.

La France, quoi qu'on en dise, est peut-être le pays de l'Europe le mieux disposé à adopter la forme républicaine. Malgré quelques faibles vestiges de vanités nobiliaires, il n'y a pas une nation où l'égalité philosophique soit plus profondément entrée dans les mœurs, et l'Angleterre est bien loin de nous sous ce rapport.

Cette idée et plusieurs autres fort justes nous semblent bien développées dans un excellent article d'un journal de département, qui s'est en peu de temps placé au premier rang de la presse indépendante, le *Peuple Souverain* de Marseille :

A mettre les choses au pis, le président de la république ne pourrait prolonger au-delà de quatre ans un système d'administration, nous ne dirons pas antipathique, mais seulement désagréable à la majorité de ses concitoyens. S'il le voulait tenter par des moyens

militaires, comment s'y prendrait-il ? L'armée des Etats-Unis compte à peine six mille hommes, et la milice ou garde nationale se compose d'un million et demi de citoyens.

La liberté américaine n'a donc rien à redouter de l'ambition des présidents. Loin de là, Washington, Adams, Jefferson, Monroe, Madison, Adams le jeune et Jackson, quelles que fussent à leur égard les sinistres prophéties de l'opposition, se sont montrés les meilleurs citoyens de l'Union en même temps que les plus capables. Chacun d'eux a été le personnage le plus distingué de son époque ; et quand on compare leur administration morale autant qu'habile aux dévergondées saturnales des Ferdinand, des Charles-Albert et des Miguel, on éprouve une sorte de tendresse respectueuse pour ces têtes patriarcales, aussi vénérables dans la vie privée qu'au faite des honneurs et du pouvoir.

Dans notre France, au contraire, le vice radical des institutions monarchiques a invariablement poussé le prince à conspirer contre l'intérêt national au profit de sa dynastie. N'ayant de compte à rendre à personne, et se trouvant placé à une hauteur envivante qui lui laisse à peine entrevoir les suffrages ou le blâme du reste des humains, le roi naît corrompu par le seul fait de son origine, ou s'il n'est pas né sur le trône, l'exercice perpétuel du pouvoir l'a bientôt dépravé. Tout homme qui peut se passer de l'estime et de l'affection de ses semblables, doit se croire dispensé de les mériter. Aussi, voyez comment débutent et se terminent les dynasties royales : les fondateurs sont des conquérants ou des fourbes ; leurs rejetons ne sont que des imbécilles, inférieurs de tous points à la grande majorité de leurs sujets.

Les grands principes de la constitution américaine qui nous paraissent applicables à la France, sont donc : 1° Les deux degrés de délibération ou l'existence de deux chambres diversement électives, représentant l'une l'opinion du jour et l'autre l'intérêt politique et permanent du pays ; 2° Un pouvoir exécutif également électif, temporaire et responsable. Les deux chambres et l'exécutif devront être renouvelés fréquemment pour ne pas leur laisser le temps de se corrompre par l'exercice du pouvoir, mais elles le seront à des époques différentes, afin d'éviter les lacunes et les secousses trop vives. Un an ou deux tout au plus pour les fonctions de députés, cinq ou six ans pour celles de sénateurs, quatre ou cinq ans pour les fonctions présidentielles nous paraissent des limites assez justes pour concilier les deux grands intérêts de ce monde, la liberté et la stabilité.

Nos adversaires prétendent que les mœurs françaises ne s'accommoderaient pas d'un pareil système. Nous leur répondrons qu'ils ont tort de juger des mœurs du pays par les leurs, et qu'à s'en rapporter à l'expérience, le régime monarchique est le plus antipathique de tous à nos besoins et à nos habitudes, puisqu'à peine établi par la violence ou la surprise, il a été quatre ou cinq fois renversé par la France. Si vous exceptez les classes parasites, les fonctionnaires, les intrigants et les solliciteurs, vous trouverez qu'aucun pays au monde, pas même l'Amérique du nord, n'est plus mûr pour le régime démocratique que la France. Parmi les légitimistes indépendants de position et le juste-milieu lui-même, c'est plutôt une question de préjugés que de mœurs. Tous les partis reconnaissent que l'aristocratie est morte, mais tous les partis ne sont pas également conséquents. Qu'ils tirent franchement la conclusion de leurs prémisses, et ils reconnaîtront aussi que vouloir établir une monarchie isolée de tout cortège aristocratique héréditaire, c'est s'obstiner à bâtir sur le vide et semer les germes de nouvelles révolutions.

La pensée immuable était plus conséquente lorsqu'elle demandait l'hérédité de la pairie. Nos royalistes constitutionnels ne savent ce qu'ils désirent, quand ils veulent une monarchie héréditaire qui ne s'appuie sur aucun intérêt permanent.

A l'époque où fut promulguée la constitution de l'Union américaine, cette Union se composait de différents états qui tous voulaient, en s'associant aux autres, conserver cependant leur souveraineté particulière. Il n'en est pas ainsi de la France : il n'y a plus depuis près d'un demi-siècle de Provence, de Bourgogne, de Bretagne ou de Lorraine. L'unité territoriale, qui existait déjà de fait depuis l'avènement de la branche bourbonnienne, a été constitutionnellement établie par l'assemblée nationale au moyen de la création des départements. Il ne s'agit donc pas ici de reconstituer les anciennes provinces pour en faire des états séparés comme les cantons suisses ou les ex-colonies anglaises de l'Amérique septentrionale. Ainsi le vieux reproche de fédéralisme ne saurait

de S. M. on défilait la toile d'emballage dont la statue de Napoléon était couverte, car on l'avait empaquetée dans le genre d'un pain de sucre. Tu ne peux pas te faire une idée de l'effet que cette vue produisit. Ce fut comme un coup de théâtre. Tu as vu jouer le *Pied de Mouton* au théâtre de Quimpercorentin : hé bien ! figure-toi que Louis-Philippe tenait le pied de mouton, et qu'aussitôt qu'il l'eut frotté, crac ! il y eut changement de décor à vue. C'eût été bien ridicule sous une république. Du reste, les cris de vive l'empereur ! partirent comme un tonnerre, et couvrirent presque les cris d'à bas les forts ! que la foule ne cessait de faire entendre. Cela me fit de la peine pour le roi de mon choix, qui était obligé par état de faire le joli-cœur. J'en fis la remarque tout haut, et un monsieur qui se trouvait là, et qui proférait continuellement cette dernière vocifération, me répondit : — Vous avez tort de vous inquiéter pour lui. Cela ne peut pas l'atteindre. Du moment que l'on ne crie qu'à bas les forts, cela ne peut pas l'atteindre. Je n'ai jamais pu comprendre ce raisonnement là ; à moins que ce monsieur ne voulût dire, hélas ! Mais n'anticipons pas sur les événements.

Je ne perdais pas de vue mon voyage, c'est-à-dire la main du roi de mon choix, ou plutôt les quatre doigts qu'il me restait à empoigner, savoir l'annulaire, le médium, l'index et le pouce, attendu que j'avais déjà eu le bonheur de presser le plus petit. C'était autant de fait. Je me glissai donc le plus près possible de lui et de son cheval, ce qui n'était pas difficile, attendu le peu d'empressement de la foule. Dieu ! pauvre bête ! je parle du cheval, elle était là baissant la queue et portant bas l'oreille, que cela faisait pitié. On eût cru, à la voir, qu'elle comprenait ce qui se criait aux oreilles de son maître, et que la tête baissée, elle se conformait à sa triste pensée. Le fait est que cette preuve de sympathie me toucha profondément. Il n'y a vraiment plus que les chevaux qui conservent la tradition des bonnes doctrines. Je passai donc derrière cette noble bête, je parle du cheval, et n'écoutant que mon enthousiasme, je lui arrachai de la queue les trois crins ci-inclus dont tu me feras faire un cordon de sûreté pour ma montre.

Cela fait, je ne pensai plus qu'à me procurer le complément de l'auguste poignée de main que je convoitais. Et en effet, dès que le roi de mon choix tendit la main de mon côté, je me précipitai, moi dixième, pour m'en saisir. Il fallut se bousculer avec les plus pressés ; mais enfin après avoir reçu une bonne douzaine de coups de poings, je parvins à m'emparer de l'auguste ponce du roi de mon choix. C'est tout ce que je pus faire. Les quatre autres doigts avaient été attrapés par quatre autres individus : Heureusement, quand j'eus bien pressé celui qui m'était échu, je proposai l'échange à mon voisin, qui accepta. Je lui cédai le pouce, et il me céda l'index ; je fis ensuite le même coup de commerce avec le suivant ; quand je dis le même coup de commerce, c'est qu'en effet celui-là me demanda quarante sous de retour, sous prétexte que le médium qu'il me cédait était plus gros que l'index que j'allais lui remettre. J'eus beau marchander, je ne pus obtenir qu'une diminution de cinquante centimes. Le médium du roi de mon choix me coûta donc trente beaux sous. Ce n'est pas cher, vu le résultat ; mais cela me vexa ; moi qui avais agi généreusement avec l'autre, et lui avais cédé gratuitement le pouce, qui valait certainement bien trois francs de plus que l'index ; mais que veux-tu ? j'ignorais que ce fût l'usage. Or, il paraît que c'en est un maintenant. Sa Majesté, du reste, y mit une grande complaisance ; et sa longanimité à abandonner sa main à ceux qui la tenaient en détail, est une nouvelle preuve de tout le zèle qu'elle met à encourager l'industrie. Pourquoi faut-il, hélas !

Mais n'anticipons pas sur les événements. Je me hâtai de rentrer chez moi pour m'y laver la main, et verser l'eau de cette ablution dans de vieilles fioles à sirop, afin de ne pas perdre le précieux contact que je venais d'essayer. Ensuite de quoi je me remis à courir après l'auguste doigt qui me manquait pour compléter la poignée de main. Je ne te parlerai pas du concert qui eut lieu dans le jardin des Tuileries, et où l'on entendit cinq cent cinq tambours, quatre cent quatre trombones, trois cent trois ophycélides, deux cent deux trompettes, cent et cinq cors

DÉPLORABLES MÉSADVENTURES DU SIEUR TAMERLAN

(BRUTUS-NAPOLÉON-LOUIS-CHARLES-PHILIPPE),

VENU A PARIS PENDANT LES TROIS GLORIEUSES, POUR Y POURSUIVRE UNE POIGNÉE DE MAIN DU ROI DE SON CHOIX.

Lettre de M. Tamerlan à M^{me} Tamerlan, son épouse à Quimpercorentin.

Paris, hôtel de la POIRE COURONNÉE, rue de l'Arbre-Sec.

Ah ! ma Carrotte, que suis-je venu faire à Paris pendant les trois glorieuses !... Tu ne diras peut-être que j'y suis venu voir de plus près ce que j'aime mieux au monde, après une bonne tranche de melon, c'est-à-dire le roi de mon choix ; et aussi pour y brigner une de ses augustes poignées de main ; c'est vrai. Hélas ! Mais n'anticipons pas sur les événements. Tu te rappelles qu'après avoir été empoigné comme un conspirateur, et avoir passé quarante-deux heures dans la vermine de la préfecture de police, à soixante-et-douze pieds au-dessous du niveau de la Seine ; qu'après n'avoir pu attraper à la revue que la cinquième partie de cette poignée de main tant rêvée, c'est-à-dire le petit doigt du roi de mon choix ; qu'enfin après avoir été empoigné à l'itératif pendant la revue, avoir été conduit devant le chef de la cinquante-deuxième police, et y avoir laissé mon parapluie, tu sais, celui dont tu m'as fait cadeau pour ma fête, et qu'il m'ont gardé comme pièce de conviction, comme arme à feu destinée à assassiner sa majesté ; tu te rappelles, dis-je, que j'étais rentré chez moi, ce jour-là, qui était le second des anniversaires, le cœur profondément ulcéré et l'estomac vide, mais que ne perdant pas de vue l'objet de mon voyage, après m'être repu d'une mauvaise citrouille qu'on me servit en guise de melon, je me remis en route pour assouvir la passion que j'avais conçue pour le roi de mon choix. Hélas ! Mais n'anticipons pas sur les événements. J'arrivai sur la place Vendôme, juste au moment où sur un signe

nous atteindre. Nous sommes d'ailleurs persuadés qu'une bonne loi d'organisation départementale, en détruisant les abus de la centralisation, suffirait amplement aux besoins des localités. Dans l'état actuel de l'Europe et jusqu'à ce que la France ait fait tous ses voisins à son image, il importe surtout de maintenir notre précieuse unité nationale. Plus tard on corrigera probablement les vices de la division départementale actuelle, qui n'a pas toujours assez respecté les convenances géographiques; et les centres naturels de la civilisation et de la richesse française recouvreront le rang et l'influence qui leur appartiennent, sans affaiblir en rien l'action extérieure du pays. Ces améliorations sont du domaine de l'avenir, et ne pourront être accomplies que par un congrès véritablement national où tous les intérêts légitimes seront représentés comme aux Etats-Unis.

Plusieurs années de séjour et d'observations en Amérique ont convaincu l'auteur de cet article que les institutions de cet heureux pays réussiraient complètement partout où le bon sens comble pour quelque chose en politique. Une expérience de 56 ans a démontré leur excellence et la déplorable vanité de toutes nos rêveries constitutionnelles appliquées à la monarchie. La royauté représentative n'a été jusqu'à ce jour que la plus creuse des utopies. Nous l'avons essayée sous tous les modes imaginables, et sommes presque toujours tombés de mal en pis. Les colonies anglo-américaines jouissaient avant nous, et bien plus réellement que nous, de cette bienheureuse forme de gouvernement; elles s'en sont dégoûtées pour de moindres griefs que les nôtres, et jusqu'à présent aucune d'elles ne s'est repentie de s'être constituée en république.

L'Europe cosaque ou républicaine.

Napoléon, du haut du rocher de Ste-Hélène, a dit il y a 15 ans: *que dans cinquante ans l'Europe serait cosaque ou républicaine.* La Russie, à qui il a fallu près d'une année pour réduire une poignée de braves Polonais, la Russie qui, après avoir mis le pied dans Constantinople n'a pas osé s'y maintenir, ne paraît pas disposée à réaliser la première partie de la prédiction du grand capitaine. Elle craint de s'aventurer sur le sol volcanisé de la vieille Europe et d'être emportée par une commotion révolutionnaire. La seconde partie de la prédiction de l'exilé de Ste-Hélène serait-elle donc à la veille d'être remplie?

Le lendemain de la catastrophe de St-Méry, les esprits à court vue avaient cru entendre le glas de la république; moi je n'ai jamais tant cru à son avenir que depuis ce jour de deuil et de carnage.

Ce n'est point ici un paradoxe. C'est une thèse que nous allons établir par les inductions les plus concluantes et les plus logiques.

Et d'abord posons en fait que la veille des 5 et 6 juin, bien que dégoûtée de son gouvernement, la France ne s'attendait pas universellement à la république et n'en envisageait l'éventualité qu'avec une sorte d'embarras. Effrayée du fantôme de 93, elle croyait les terreurs de cette époque de délire inséparables de tout gouvernement qui se présenterait le bonnet phrygien sur la tête et le drapeau rouge à la main. La population de Paris surtout s'imaginait qu'aussitôt que la république aurait été proclamée à l'Hôtel-de-Ville, la guillotine aurait trôné sur la place de Grève. Nous ne disons pas que ces stupides préventions étaient le partage de la population entière; mais elles avaient cours dans les rangs de la garde nationale. C'est là ce qui la fit se ruer avec tant d'aveuglement sur trois cents héros forcés au combat sans l'avoir prémédité. Leur sublime résistance appartient désormais à l'histoire; nous les avons admirés; nous avons pleuré sur leur sang versé par des mains françaises. Mais, s'il faut en convenir, leur défaite a été plus utile que nuisible au triomphe de la liberté. Supposons, en effet, que les républicains eussent vaincu. Que serait-il arrivé? Ils se seraient violemment emparés du pouvoir. Rencontrant de la résistance dans les partis, ils les auraient brisés, s'ils n'avaient voulu plier, car des républicains vous l'ont dit devant les tribunaux: ils voudraient un gouvernement fort, s'ils arrivaient au pouvoir. La défaite des 5 et 6 juin a donc eu ce triste mais bien réel avantage de

faire rentrer l'opinion républicaine dans la voie naturelle du progrès: c'est par la presse, par la persuasion qu'elle s'infiltrera dans les idées et dans les esprits, et qu'elle fera des conquêtes durables.

La preuve de ce que nous avançons résulte de faits que nous pourrions traduire en chiffres.

Le nombre des abonnés du *National* et de la *Tribune* va toujours croissant, comme on peut s'en convaincre à l'administration du timbre. Parmi les journaux des autres couleurs, quelques-uns sont restés stationnaires. D'autres ont éprouvé une baisse considérable, et en résumé il n'y a que les deux feuilles que nous avons citées plus haut, dont la liste des abonnés annonce une marche ascendante.

Et comment pourrait-il en être autrement, quand la discussion du principe est définitivement acquise à la presse? On se rappelle peut-être ce fameux manifeste du garde-sceaux Barthe, qui avait pour but de soustraire à la controverse le principe républicain ou toute autre forme de gouvernement destructive de la forme existante. Ce manifeste qui avait pour objet de barrer le chemin à la république fut le point de mire des attaques de tous les journaux indépendants qui restèrent enfin maîtres du champ de bataille.

Aujourd'hui la question de la république peut être débattue; c'est un point qui n'est contesté par personne: elle l'est tous les jours avec succès, tous les jours elle s'éloigne de son point de départ pour envahir les convictions les plus rebelles. Tous les jours elle enlève une nouvelle position au principe monarchique. Elle finira par triompher et s'établir sans conteste non-seulement en France, mais dans l'Europe entière, parce qu'étant le gouvernement le plus conforme à la dignité de l'homme et à ses intérêts bien entendus elle entre comme condition nécessaire, comme élément indispensable dans les progrès de la civilisation. Aux formes monarchiques primitivement fondées sur la crédulité et l'ignorance des peuples, la destruction et la mort; aux privilèges et aux distinctions fondées sur autre chose que le mérite et la capacité individuels, la destruction et la mort; à la souveraineté populaire et à ses développements naturels, la vie, l'énergie et la durée.

C'est en vain que tout ce qui tient par ses intérêts matériels et ses préjugés de naissance aux formes féodales et absolutistes des vieilles sociétés, voudrait retenir la république captive dans le livre des Platon; l'Europe en moins de trente ans sera républicaine, puisqu'elle ne peut et ne veut être cosaque.

« Cet oracle est plus sûr que celui de Calchas. »

X.

On n'a pas de nouvelles plus fraîches de Portugal, mais on craint beaucoup que le duc de Bragance n'insiste sur la tutelle du trône qu'il a recouvré pour sa fille, et cela ne ferait que susciter des embarras à un nouveau gouvernement. On croit néanmoins que la désapprobation décidée de la Grande-Bretagne et de la France, désapprobation qu'elles ont déjà déclarée d'une manière non équivoque, contre la régence entre les mains de don Pedro, arrêtera les projets empressés d'un certain parti qui voudrait placer la direction des affaires, dans cette conjoncture difficile, et la distribution des honneurs et des places entre les mains du duc de Bragance. — Quant à l'intervention possible de l'Espagne, il paraît que le gouvernement anglais a reçu des assurances telles que la démonstration qu'il voulait faire peut être ajournée pour le présent. On a retiré les ordres de nolisement qui avaient été transmis hier à l'amirauté.

Les prochaines nouvelles de Lisbonne seront très-intéressantes en ce qu'elles annonceront quelque chose de positif relativement à la régence. Voici quelques extraits de la charte

constitutionnelle du Portugal au sujet de cette question de régence :

« Art. 92. Durant la minorité du roi, le royaume sera gouverné par une régence qui sera confiée au plus proche parent du roi, suivant l'ordre de succession, lequel devra être âgé de plus de 25 ans.

« Art. 93. Si le roi n'a aucun parent réunissant ces conditions, le royaume sera gouverné par une régence permanente, nommée par les cortès générales, et composée de trois membres dont le plus âgé sera le président.

« Art. 94. Jusqu'à ce que cette régence soit établie, le royaume sera gouverné par une régence provinciale composée des ministres de l'intérieur et de la justice et des deux conseillers d'état les plus anciens, etc. »

Il n'y a donc aucune hypothèse suivant laquelle don Pedro d'Alcantara, prince brésilien, puisse, sans violation de la charte et sans usurpation, être régent du Portugal.

NOUVELLES DE SUISSE.

(Extrait de la Gazette de Zurich.)

Nous apprenons d'une source digne de foi que le parti réactionnaire de Bâle, a eu l'impudence de tenter un nouveau mouvement, le 5 août au soir.

Il était environ huit heures et demie, quand le tocsin sonna, et les bâlois se portèrent au pont de Birs où se livra un combat meurtrier d'avant-poste; les paysans perdirent huit hommes, les bâlois, un plus grand nombre, parmi lesquels se trouve le colonel Preisswerk. Les deux commissaires de la confédération se rendirent tout de suite, M. de Meyenburg, sur le territoire de Soleure, M. Steiger sur celui de Rheinfeld, pour faire avancer le bataillon Muller.

L'occupation de Bâle est indispensable, et les troupes confédérées doivent recevoir force munitions afin d'étouffer sans retard toute espèce d'opposition.

Les décisions de la diète ont produit le meilleur effet dans la campagne de Bâle.

Un voyageur arrivé ici le 6 au soir, venant de Bâle, a annoncé avoir laissé la ville dans la plus grande confusion. Une portion des habitants avait voulu, dans la nuit du 5 au 6, ouvrir les portes de la ville aux campagnards. Leur entreprise avait échoué, et un bon nombre d'entre eux était arrêté.

Lucerne. — Dimanche, les troupes lucernoises sont entrées à Kussnacht, sans tirer le sabre. Le corps Abyberg était retourné à Schwytz. Dans l'après-midi, la cavalerie lucernoise fit une reconnaissance jusqu'à Arth. Dimanche, le colonel Abyberg envoya une lettre d'excuse à M. Amrhyn, en rejetant tout ce qui s'était passé sur son gouvernement.

Le 4 au soir les troupes de Zurich et le 5 celles de Berne entrèrent à Lucerne. Le même jour des médiateurs sont partis de Schwytz pour Zurich, mais les Lucernois sont décidés à l'occupation de Schwytz et veulent en finir. Le canton d'Unterwald reste tranquille et voit avec indifférence que ce soit Neuchâtel ou Altschwytz qui ait la prédominance.

Dans la séance du 3 août, la diète a pris la résolution suivante (Zug ne vote pas):

1. On nommera immédiatement deux commissaires qui seront chargés de prendre les mesures les plus convenables pour faire cesser la guerre civile dans le canton de Bâle.

2. Les cantons de Bâle, Soleure et Argovie fourniront leur contingent et le mettront à la disposition des commissaires pour marcher sur Bâle.

3. Le vorort choisira un militaire habile pour commander ces troupes et s'entendre avec les commissaires de la diète pour faire cesser l'effusion du sang. La diète se réserve d'ajouter de nouvelles dispositions, suivant les circonstances.

On a procédé tout de suite à la nomination des commissaires, et au 2^e tour de scrutin, M. Steiger, de Lucerne, a obtenu 13 voix, et M. de Meyenburg, de Schaffouse, 2.

Le juste-milieu voulait que M. de Meyenburg fût premier commissaire, mais M. Steiger l'a emporté.

Dans la séance des 4 et 5 août, la diète a résolu l'occupation de Bâle. C'est dans ce sens qu'ont voté les cantons de Berne, Schaffouse, St-Gall, Argovie, Thurgovie, Aargovie, Fribourg, Glaris, Lucerne, Zurich, Genève et Soleure. Tessin et Zug n'ont pas voté. Les troupes demandées en infanterie, artillerie, cavalerie aux cantons de Berne, Argovie, Soleure, Schaffouse, Fribourg, Genève, environ 10,000 hommes, ont été accordées.

Le Journal du Commerce d'hier annonce qu'un duel a

de chasse, six cent six basses-tailles, douze cent douze chapeaux chinois, sept cent sept cymballes, et huit cent huit grosses caisses. A l'exception d'un solo de grosse caisse, d'un point d'orgue de cymballes, et d'une rentrée parfaitement exécutée par les chapeaux chinois, ce fut quelque chose d'épouvantable; c'eût été horrible sous une république. Je ne conçois pas comment la police a laissé faire un pareil bacchanale sous les fenêtres du roi de son choix. Le fait est que c'est encourager les charivaris en province. C'est surtout les chiens qui se trouvaient là, qui eurent à en souffrir bien cruellement! Il y en avait un à côté de moi, qui sans doute était venu sans défiance, et qui ne cessa de hurler d'une manière véritablement indécente tout le temps que dura le concert; c'est probablement de cette circonstance que les journaux ministériels ont voulu parler, lorsqu'ils ont dit le lendemain que dans ce moment-là, toute la population avait fait retentir l'air des plus vives acclamations. Le fait est qu'il n'y eut que cette pauvre bête qui poussa ce qu'on peut appeler des cris. Le reste des spectateurs se borna à siffler le concert, du moins j'aime à le croire.

Mais ce qui me combla de joie, ce fut de voir réunie sur le balcon des Tuileries toute l'auguste famille à qui la France doit son bonheur, ses forts et ses melons. Je vis là notamment le prince Rosolin, celui, tu sais, dont le portrait m'a servi à boucher le trou du tuyau de poêle, ainsi que M^{me} Adélaïde, charmante princesse, qui est depuis si long-temps déjà la plus belle personne de son siècle. A vrai dire, elle serait peut-être bien un peu laide sous une république.

Je ne parlerai pas non plus, ma Carotte, du vaisseau la Ville de Paris, qui fut attaqué courageusement et pris, comme c'était convenu d'avance, par une flotille de quatorze chaloupes. Hélas!

Mais n'anticipons pas sur les événements.

Je me trouvais occupé à regarder tranquillement le feu d'artifice, quand tout d'un coup vint me donner en plein dans le visage, et me faire tout le tour gauche, un feu d'artifice. Je n'y vis plus que du feu. Je te laisse penser si l'aventure était fâcheuse. Il paraît même que cela n'est qu'une vaine grimace, car aussitôt que j'eus éteint l'incendie de mon visage, un monsieur s'approcha de moi, et me dit:

« Vous n'avez pas l'air de vous amuser beaucoup, monsieur. — Mais, je vous l'avoue, lui dis-je, que je suis assez mécontent. — Hé! dites donc, vous autres, continua-t-il, » en s'adressant à ceux qui l'entouraient, « monsieur qui est mécontent! monsieur qui n'a pas l'air de s'amuser! monsieur qui se donne le ton de faire de l'opposition de rue! empoignez-moi monsieur, et en avant marche, à la préfecture de police! »

Les malheureux m'y menèrent en effet. J'y retrouvai une foule de connaissances de la veille, des gens qui comme moi avaient reçu quelque éclaboussure de feu d'artifice, ou bien qui n'avaient pas paru s'amuser au degré voulu par l'ordonnance. C'eût été quelque chose de bien monstrueux sous une république.

J'y passai le restant de la nuit, et le lendemain le juge d'instruction qui me fit extraire, me demanda dans quel but j'étais allé voir le feu d'artifice. — Dans le but de le voir, lui dis-je. — Cette réponse ne le satisfait pas du tout; cependant comme il n'y avait pas contre moi de preuves suffisantes de je ne sais quoi, il me fit relâcher, en me disant d'un ton sévère: — Allez, monsieur, mais n'oubliez pas que l'autorité a les yeux ouverts sur toutes vos démarches, et qu'aucune de vos manœuvres ne saurait lui échapper. Hier, monsieur, malgré toutes les précautions dont vous vous êtes entouré pour tromper sa surveillance, elle a vu que vous aviez mangé deux tranches de melon. Oui, monsieur, vous prétendriez en vain le nier, vous avez mangé deux tranches de melon. Nos renseignements sont positifs à cet égard. Je vous le réitère, retirez-vous; mais à l'avenir tâchez de vous amuser davantage pendant les réjouissances publiques, et de vous conformer plus scrupuleusement sur ce point aux injonctions paternelles de l'autorité.

Je me retirai donc, hélas! Mais n'anticipons pas sur les événements.

Malgré tous les désagréments que j'avais éprouvés, et qui eussent été quelque chose d'immonde sous une république, je ne perdais toujours pas de vue l'objet de mon voyage. C'était le troisième jour de la fête, et en commémoration sans doute de l'ordre de choses que toi et moi nous avons fondé en juillet, S. M. allait poser la première pierre d'un entrepôt de drogues. Je suivis donc ses traces, ce

qui ne fut pas difficile, attendu qu'elle fit cela à pied. La seule difficulté était de se saisir de l'une de ses mains, qu'elle s'obstinait à tenir dans ses poches. J'en vins à bout par un procédé fort ingénieux. Je me plantai sur son passage, et quand elle fut tout près de moi, je laissai adroitement tomber une pièce de cent sous qui roula à ses propres pieds, comme si elle fût tombée de son gousset. Quand je dis propres pieds, tu sens que je veux dire les pieds à elle appartenant. S. M. se baissa donc aussitôt pour ramasser l'écu, mais je fus plus alerte, je le ramassai moi-même, et comme Elle me tendit la main pour le ravoier, je m'en saisis, je pressai cette auguste annulaire qui manquait à ma collection, après quoi, je lui remis la pièce. Cela me coûta cent sous, il est vrai; mais que veux-tu? Je tenais à compléter ma poignée de main, et tu sais qu'on achète souvent très-cher un tome d'ouvrage dépareillé.

Cela fait, je rentrai bien vite à l'hôtel, où je me lavai de nouveau la main, de l'annulaire de S. M. C'est celui que tu trouveras dans la fiole ci-incluse, n° 5; car cela fait la cinquième que je t'envoie. Fiole n° 1, petit doigt; fiole n° 2, pouce; fiole n° 3, index; fiole n° 4, médium, et fiole n° 5, annulaire; je t'out avec le jour, le lieu, l'heure et le prix. Prends garde de brouiller tout cela.

Tu me demanderas peut-être comment nous pourrions faire pour retirer de ce liquide la poignée de main de la royauté de notre choix. Le voici. *Première recette*: Faire bouillir l'auguste poignée de main, comme si c'était un ragout, de manière à la réduire le plus possible. Tout le liquide étant ainsi réduit, la partie solide qui restera, ce sera la poignée de main du roi. *Autre recette*: Exposer les fioles au soleil jusqu'à complète évaporation. Le liquide étant ainsi évaporé, ce qui restera au fond, ce sera la poignée de main. *Autre recette*: Passer le liquide à la chausse ou au papier gris. Ce qui ne passera pas, ce sera la poignée de main du roi de notre choix.

Avec laquelle je suis

Ton époux pour la vie,
TAMERLAN (Brutus-Napoléon-Louis-Charles-Philippe).
(Caricature.)

eu lieu vendredi entre le rédacteur du *Précurseur* et le gérant du *Courrier de Lyon*.

Le fait est entièrement contourné.

Nous avons appris en effet qu'une rencontre avait eu lieu entre le gérant du *Courrier de Lyon* et un homme de notre opinion; mais cette affaire ne touche le *Précurseur* que dans un sens général et seulement parce que son parti y a été honorablement représenté.

A son passage à Nîmes, M. Cormenin a été visité par deux députations, l'une des patriotes de Nîmes, composée de notaires, avoués, médecins, membres du conseil municipal et propriétaires. Cette députation a exprimé à M. Cormenin une vive sympathie pour ses opinions et sa conduite, et l'a félicité spécialement de ses lettres sur la liste civile et la souveraineté du peuple. Elle s'est long-temps entretenue avec lui des besoins de la presse et de l'utilité d'un organe pour défendre cette précieuse liberté contre les calomnies et les persécutions multipliées du pouvoir, qui ne se souvient plus que sans la liberté de la presse Louis-Philippe, au lieu de porter le sceptre, manierait encore la truelle dans son palais de Neuilly.

Une autre députation de la riche et florissante contrée de la Vaucluse, composée de maires, d'officiers de la garde nationale et de propriétaires, est venue aussi à Nîmes pour voir M. Cormenin, et elle s'est adressée à lui dans ces termes :

« Citoyen représentant,

« La contrée dite la Vaucluse ayant appris votre passage dans cette ville, s'est empressée de vous envoyer une députation pour vous manifester les sentiments qu'ont fait naître dans cette population votre conduite parlementaire et votre qualité d'écrivain démocrate. Si remplir son mandat avec fidélité et énergie; si attaquer de front et à découvert la duplicité et la fourberie, est un titre à l'estime publique, qui jamais l'a mieux méritée que vous? Votre noble indépendance a inspiré aux nombreux habitants de notre contrée la plus profonde reconnaissance, et vos écrits qui portent la lumière et la conviction dans l'esprit de vos innumérables lecteurs, ont excité la plus vive admiration. »

Le fond de l'opinion dans cette contrée, dont les habitants sont à la fois si instruits et si courageux, est tout-à-fait républicain, et cette opinion que développent les fautes du pouvoir, fait chaque jour de sensibles progrès. Tout le Midi est contre le pouvoir actuel et le dit hautement. C'est un fait qu'il est impossible de nier.

A Gap (Haute-Loire), la musique de la garde nationale a donné à M. Cormenin une sérénade, et à la suite d'un banquet que lui ont offert le lendemain les plus honorables citoyens de la ville, M. Cormenin a proposé une association en faveur de la liberté de la presse.

Cette proposition a été reçue avec avidité, et à l'instant même on a constitué un comité provisoire et recueilli des souscriptions. L'opinion patriote fait des progrès frappants dans le département des Hautes-Alpes comme ailleurs, et les déceptions d'un pouvoir qui rient effrontément la révolution de juillet indignent tous les bons citoyens.

Le Comité de l'Association lyonnaise pour la liberté de la presse, et la Commission qui a rédigé et soumis aux patriotes la Pétition tendant à demander la réorganisation définitive et l'armement de la garde nationale de Lyon, invoquent les citoyens auxquels des exemplaires de cette pétition et de l'Adresse aux Parisiens ont été confiés pour recueillir des signatures, et qui ne les ont pas rendus, de les faire remettre, sans délai, au bureau du *Précurseur*.

Samedi dernier, un marchand de clous, venu à Lyon pour la première fois, entre dans un hôtel, y dépose son porte-manteau et sort. Il est accosté par un individu qui lui offre de l'accompagner dans l'exploration des curiosités de Lyon, et le fait d'abord entrer dans un café où on leur sert à déjeuner. L'officieux personnage s'apprête d'abord à payer en montrant avec affectation une pièce d'or. Mais le marchand s'y oppose et ouvre une bourse qui contient une vingtaine de louis. L'obséquiosité du cicérone n'a plus de bornes; il conduit l'étranger dans les lieux les plus remarquables de la ville et des faubourgs, et l'amène enfin dans un café-cabaret à Vaise où il le prie de l'attendre un instant et sort pour aller chercher, dit-il, quelques amis. Il rentre sans avoir pu les rencontrer; ils se mettent à table. Mais ici le drame se complique: entrent deux nouveaux personnages dont l'un est un prince polonais excessivement riche. Ils lient conversation avec les deux convives et les invitent à jouer aux boules. L'un d'eux s'y refuse sous divers prétextes et la partie s'engage seulement entre le seigneur polonais et le marchand qui ne sait pas jouer, mais qui est conseillé par son ami. Le seigneur polonais gagne à son adversaire 430 fr. ni plus ni moins. Alors l'ami de ce dernier le tire à part et lui conseille de demander sa revanche, en lui glissant dans la main un rouleau de sous qu'il l'engage à faire passer pour de l'or. Ainsi dit, ainsi fait. Mais le camarade du prince polonais conçoit des soupçons, veut vérifier le contenu du rouleau et s'élève avec indignation contre la ruse du marchand qui veut abuser de la bonne foi et de l'expérience de l'étranger. Il crie, il menace. Le Mentor de ce nouveau Télémaque, l'engage alors à se retirer sans bruit et le reconduit jusqu'à Lyon, où il le quitte tout bonnement au passage d'une allée de traverse. Le marchand revient à son hôtel et raconte sa mésaventure au propriétaire qui à l'aide de ses indications, parvient à retrouver le cabaret où l'escroquerie avait été commise. Mais aucun renseignement n'a pu être fourni sur les honorables personnages que la maîtresse de la maison a dit ne pas connaître. Cette femme a nié même le fait qu'il venait de se passer chez elle.

On ne sait vraiment qu'admirer le plus ou de la simplicité de la dupe ou de l'audace des fripons.

Quant à M. Prat et à sa police, ils sont trop occupés de politique pour s'inquiéter de pareilles bagatelles. Et puis ce serait un beau moyen d'obtenir la faveur de M. d'Argout et des puissans du château que d'arrêter les filous!!

AVIS.

MM. les Souscripteurs au *PRÉCURSEUR*, dont l'abonnement expire le 15 août, sont priés de le renouveler s'ils ne veulent pas éprouver du retard dans l'envoi du journal.

(Correspondance particulière du *PRÉCURSEUR*.)

Paris, 10 août.

Ce soir à l'Opéra pendant le dernier entr'acte M. le colonel Gallois, qui s'est distingué par la part qu'il a prise à la dernière guerre de Pologne ayant rencontré dans un escalier M. Nestor Roqueplan, gérant d'un petit journal, ci-devant

patriote, et dont les plates plaisanteries ne respectent pas même les nobles infortunes des réfugiés Polonais, a arraché les rubans que M. Roqueplan portait à sa boutonnière; une rixe violente s'en est suivie dans laquelle le colonel Gallois, frappé à la tête d'un coup de canne a été renversé. On s'est empressé de faire cesser cette lutte. Un rendez-vous a été donné pour demain matin.

— Un courrier extraordinaire, venant de Londres, est arrivé ce matin à l'ambassade russe après avoir reçu les communications de M. Pozzo di Borgo, le courrier a été reexpédié pour St-Petersbourg.

— Aujourd'hui 10 août, en l'étude de M^e Claussé, notaire, l'*Europe Littéraire* a été mise à prix à 20 mille francs. Personne n'en a voulu à ce prix. Alors elle a baissé de deux mille francs, et personne n'en a voulu. Voyant ce, elle s'est mise à 16 mille francs, et à 16 mille francs elle n'a pas trouvé d'acquéreur. Ainsi est devenue défunte l'*Europe* se disant *Littéraire*. Elle meurt d'une indigestion de 180 mille francs qu'elle a engloutis en moins de 5 mois, et d'un cauchemar continu qui a commencé le jour même de son existence.

Lais est mort, laissons en paix sa cendre.

Que la terre lui soit légère.

— Un certain nombre de mandats décernés par la police Gisquet, vont successivement être mis à exécution contre des sous-officiers de la garnison de Paris, soupçonnés d'être alliés à des sociétés républicaines. Ils seront probablement envoyés à Alger comme leurs prédécesseurs. Ah! si l'on osait, que l'exemple de Berton et Bories paraîtrait bon à renouveler à ceux qui, comme la restauration, ont tant à redouter l'esprit de liberté dans les rangs de notre jeune armée.

— On commence dès aujourd'hui à placer au Champ-de-Mars l'estrade qui doit servir de loge au roi et à sa famille pour les courses de chevaux et la distribution des grands prix qui auront lieu le 1^{er} septembre. Nous ne savons si cette estrade comme celle qui fut construite sur le quai d'Orsay pour la grande commodité de MM. les ministres pendant le feu d'artifice du 28, coûtera deux mille francs, mais nous serions assurés du contraire, si cette éphémère construction doit être faite aux frais de la liste civile.

— Les dépêches du préfet de Nantes annoncent que la guerre civile s'organise de nouveau dans la Vendée.

L'élargissement de la duchesse de Berry ne pouvait tarder en effet de porter ses fruits, et le sang des citoyens coalés peut-être encore parce qu'après l'avoir déshonorée et obtenu tout ce qui pouvait servir les intérêts dynastiques on a au mépris de toutes les lois lâchement abandonné toute garantie pour la tranquillité du pays.

— Au grand mécontentement de MM. de l'état-major, les trois cents tambours de la garde nationale qui ont figuré au concert-monstre du 28 juillet sous les fenêtres de sa majesté, ont pris la liberté grande d'adresser à M. Lobau une pétition par laquelle ils réclament la gratification qu'on leur avait promise à ce sujet, et que malgré l'échéance ils n'ont point encore touchée.

Cette gratification est pourtant garantie par le gracieux sourire des lèvres royales au moment où ils accompagnaient le chant de la *Marseillaise*.

— Qui le croirait! l'insubordination se glisse jusque dans le sanctuaire de la préfecture de police.

Une noble rivalité s'est élevée, nous assure-t-on, entre M. Gisquet et un de ses chefs de division sur l'heureux privilège de signer les mandats d'arrêt pour délits politiques. On comprend la susceptibilité que montre pour sa plus chère prérogative le digne préfet et exécuteur des hautes-œuvres du milieu.

— Les carlistes désolés du peu de succès de leur journal, *Bagatelle*, ont imaginé d'en faire un gros livre, pensant faire passer sous la couverture d'un in-4^e, ce dont le public n'a pas voulu sous feuilles volantes.

— Depuis la prise de Lisbonne Louis-Philippe envoie tous les matins un officier d'ordonnance à la duchesse de Bragance. C'est, dit-on, une cajolerie qui doit précéder des démarches plus positives au sujet de l'alliance présumée du duc de Nemours avec la reine dona Maria. Malheureusement Louis-Philippe compte sans la sainte-alliance, car d'après les nouvelles arrivées aujourd'hui l'Espagne, mettrait sa non-intervention à ce prix que la couronne de Portugal ne sera point dévolue à un prince français.

— On parle d'une nouvelle armée d'observation qui serait rassemblée sur la frontière des Pyrénées pour surveiller les mouvements de Ferdinand VII. Le général Subervie aurait le commandement d'une division de ce corps d'armée qui serait réunie à Bayonne. M. l'intendant militaire Denié sera aussi attaché à cette armée qui prendra le nom d'armée de la Gironde.

— Le ministre des affaires étrangères s'est subitement absenté. Son voyage durera plusieurs semaines, suivant quelques-uns, suivant d'autres, le duc sera de retour sous peu de jours. On a fait courir à ce sujet le bruit que le ministre mécontent de la détermination prise par le conseil de ne pas dissoudre la chambre, avait offert sa démission. Cependant tout ce tripotage mérite confirmation. Un doctrinaire arrivé au pouvoir ne lâche prise que quand on le met à la porte en le poussant par les épaules.

— Les justes réclamations des délinquants de St-Michel et autres prisons ont enfin forcé l'administration à un semblant de mesures. Le ministre de l'intérieur vient d'ordonner une enquête; mais qu'attendre d'une commission d'enquête qui aura en tête MM. Madier-Monjau, de Schonen et Gilbert des Voisins?

Nouvelles.

On lit dans le *Dauphinois*:

L'honorable M. de Cormenin est depuis deux jours dans nos murs; il vient de Marseille et se rend à Belley. Ce soir, les patriotes de Grenoble se réunissent dans un banquet pour fêter le député que toute la France envie au département de l'Ain.

On lit dans l'*Ami de la Charte* de Nantes, du 7 août:

« M. Victor Mangin, imprimeur, notre rédacteur en chef, a été appelé devant M. le juge-instructeur pour avoir imprimé le toast porté, pendant le banquet de juillet, au 14 juillet 1789! à la destruction de la Bastille! par M. Charles Aubert, l'un des commissaires de l'artillerie, et cela sans y apposer son nom; il en avait agi ainsi pour les fêtes de 1831 et 1832, et même pour des banquets de la restauration; les toasts officiels ont été imprimés de la même manière et par la même presse. M. Victor Mangin n'a pas cru jusqu'à présent qu'un ouvrage qui rentre dans la classe des *bilboquets* dût être soumis aux mêmes règles que ceux connus sous le titre de *labeurs*. Au reste, nous verrons bien! »

— Une association en faveur de la presse patriote vient de se former à Poitiers, et compte déjà parmi ses fondateurs plusieurs membres du conseil-général de la Vienne, plusieurs maires, grand nombre de conseillers municipaux et d'officiers de la garde nationale.

— La *Gazette d'Augsbourg*, qui avait une des premières annoncé la conversion au protestantisme du duc de Lucques, dément aujourd'hui cette nouvelle dans les mêmes termes que le *Moniteur*.

— Le prince Frédéric de Salm-Kirbourg a épousé dernièrement, à Gotha, la veuve du cordonnier Schulmester qui a laissé près d'un million de fortune.

— Une lettre d'un négociant de Pétra, faubourg de Constantinople, rapporte que la sultane favorite, l'impératrice Enildas, s'est enfuie du sérail avec un jeune officier russe du régiment des chasseurs de Novogorod.

— Les réfugiés politiques italiens se sont fait un devoir d'assister au convoi de M. Pélicier, qui vient d'être tué en duel, et qui, au ministère de l'intérieur, était chargé de la distribution des secours aux réfugiés. Il paraît qu'il mettait dans cette distribution beaucoup d'équité et de douceur. Les réfugiés italiens se louent généralement de ses bons procédés, et lui ont rendu le dernier hommage que la reconnaissance leur inspirait.

— On lit dans le *Courrier du Midi*, journal ministériel: « M. Baraduc, étudiant en médecine, a été écroué ce matin à la maison d'arrêt. Une saisie de papiers a été opérée à son domicile par le commissaire de police chargé de son arrestation; procès-verbal en a été dressé et les pièces remises à M. le procureur du roi, à la disposition duquel se trouve M. Baraduc. »

« Ces mesures ordonnées par l'autorité supérieure, sont le résultat de faits qui se seraient passés à Clermont-l'Hérault, le 4 de ce mois. M. Baraduc, qui assistait à un banquet qui a eu lieu dans cette ville, y aurait, dit-on, proféré des discours subversifs de l'ordre social, et de la monarchie constitutionnelle établie en France. »

(Le banquet dont il est ici question est celui qui a été offert par les patriotes de Montpellier à M. Cormenin.)

— Le roi se propose de visiter, vers la fin de ce mois, le port de Cherbourg.

Sa Majesté partira le 26 août; elle arrivera à Cherbourg le 31, et y séjournera le 1^{er}, le 2 et le 3 septembre. Le roi sera de retour à Saint-Cloud le 10 du mois prochain.

(*Moniteur*.)

— On mande de Troyes, le 8 août:

« Un événement déplorable a eu lieu hier dans le voisinage du moulin Brûlé. Un jeune enfant était occupé à pêcher; son père qui l'aperçoit, l'avertit que l'heure du travail va sonner; l'enfant, surpris et effrayé, tombe à l'eau. Le père se jette après lui. Ils ont péri tous les deux. »

— Un nommé Charles, invalide, sortit de l'hôtel hier matin et se rendit chez sa femme, logée sur l'Esplanade, n° 30. Une querelle s'engagea et devint tellement violente, que le mari porta trois coups de couteau dans le sein de sa femme. Il reconnut aussitôt son crime, et crut l'expier en se précipitant dans la rue, par la fenêtre du premier étage. Des voisins, attirés par le bruit de sa chute, le ramassèrent et le portèrent à l'hospice de l'hôtel. Il n'est pas très-grièvement blessé et on ne craint pas pour ses jours; mais sa malheureuse épouse a été blessée dangereusement; elle a perdu beaucoup de sang; on dit qu'elle est dans un état désespéré. Cet attentat est le résultat de la jalousie.

— Le propriétaire dont la maison comprise dans un plan d'alignement est désignée pour être démolie, se rend coupable de contravention s'il construit, sans permission, un nouveau mur à l'intérieur et derrière le mur de face, dans le but d'abattre ensuite ce dernier mur, auquel il ne lui était pas permis de faire des travaux confortatifs. C'est ce que la cour royale d'Orléans vient de décider en audience solennelle, conformément à la jurisprudence de la cour de cassation, qui avait annulé successivement deux jugemens qui avaient résolu la question dans un sens absolument contraire.

— Dans les premiers jours du mois de juin, une affiche fut placardée dans la galerie Véro-Dodat; elle était conçue à peu près en ces termes:

« Recette pour faire des rentes à ses enfans: Vous vendez du lard ou du cochon, c'est égal; vous faites bâtir une superbe galerie que vous payez ou ne payez pas, et vous établissez ensuite un de vos fils dans la boutique de l'honnête locataire que vous avez expulsé, etc. »

La famille de M. Véro, l'un des propriétaires du passage, attribuant ce placard à M. Bontoux, marchand de comestibles, à qui l'on avait donné congé, et qui demeure actuellement rue de Montesquieu, répondit par une autre affiche du plus jeune des fils de M. Véro, et dans laquelle on disait que M. Bontoux avait été chassé parce qu'il ne payait point ses loyers.

M. Bontoux ayant porté plainte en diffamation, a obtenu en première instance, contre M. Amédée Véro, le plus jeune des fils, 1,000 fr. de dommages et intérêts, 50 fr. d'amende et l'ajournement du jugement à 25 exemplaires.

La cour royale était saisie aujourd'hui des appels respectivement interjetés. Après avoir entendu M^e Lamy pour M. Véro fils, M^e Paillard de Villeneuve pour M. Bontoux, et les conclusions de M. Didot, substitut du procureur-général, et attendu que les premiers juges n'ont point accordé des dommages et intérêts proportionnés à la gravité du préjudice éprouvé par M. Bontoux, elle a élevé les dommages et intérêts à 2,000 fr. et maintenu le surplus de la décision.

— Un sieur Brillé, malheureusement adonné à l'ivrognerie, comptait à peine quelques mois de mariage lorsqu'il fit subir à sa jeune femme enceinte les traitemens les plus cruels. Le tribunal correctionnel l'avait condamné, à raison de la préméditation établie par les débats, à cinq années de prison et 500 fr. d'amende; mais la cour royale statuant sur l'appel du sieur Brillé, et attendu que la circonstance aggravante de préméditation ne se trouvait point comprise dans l'ordonnance de renvoi, a réformé cette partie du jugement et réduit l'emprisonnement à une année, d'après le premier paragraphe de l'art. 311 du code pénal qui se trouvait seul applicable.

— On lit dans le *Journal de Troyes* du 8 août:

« Il y avait ces jours-ci parmi de vieilles défroques d'inventaires, chez un revendeur du quartier des teinturiers, le sieur Hauves, un coffre de bois de la plus modeste apparence, vieux, mangé aux vers, bourré au dedans d'un cuir gras et sale. Ce coffre fixa l'attention d'un compagnon ouvrier prêt à se mettre en voyage. Ni belle ni grande, cette malle convenait à merveille au butin du pauvre artisan et à son budget des dépenses. »

« — Combien votre coffre, brave homme ?
 « — Trois francs. Voyez comme c'est conditionné ; pesez comme c'est lourd.
 « — Quarante sous ; c'est tout ce que ça vaut, répond le chaland.
 « — Impossible ? Mettez dix sous !
 « — Pas un liard ?
 « Et notre ouvrier s'en allait, quand le marchand l'ayant rappelé lui remit son coffre contre quarante sous, accompagnant sa livraison de la phrase obligée :
 « Si les temps n'étaient pas si durs, je ne vous aurais jamais laissé un si beau coffre à ce prix. C'est un marché d'or que vous faites-là, mon garçon. Et celui-ci avait presque regret du marché, car le vieux coffre disloqué craquait en le chargeant sur ses épaules.
 « Arrivé chez lui, le compagnon emballe son trousseau ; mais tout modeste qu'était ce trousseau, la boîte ne pouvait le contenir. Que va-t-il faire ? il pensait déjà à reporter son coffre chez le marchand, et regrettait fort ses quarante sous, quand l'idée lui vint d'enlever ce gros vilain cuir, sale et gras, qui tenait de la place dans la boîte, et le voilà l'œuvre. Grâce à un coin est à bas ; ô surprise ! un rouleau, deux rouleaux, trois rouleaux tombent, et plus il enlevait de vieux cuir, plus il tombait de rouleaux. Notre ouvrier ébahi ouvre un de ces rouleaux, c'était de l'or ! un 2^e c'était de l'or !... Bref, il y avait derrière le vieux cuir, de compte fait, 12,000 f. ! Tous ces rouleaux portaient le millésime de 1812. On ajoute que ce coffre a été vendu en 1814, à la suite de l'invasion des cosaques à Troyes ; depuis cette époque, il aurait passé de mains en mains jusqu'à celle du revendeur qui a eu le guignon de le lâcher pour quarante sous.
 « On lit dans la *Gazette des Tribunaux* :
 Un homme jeune encore, mais dont les traits vieillissent avant l'âge portent les traces de longues souffrances ou de brûlantes passions, vient s'asseoir sur le banc de la police correctionnelle, prévenu de vagabondage. Aux question de M. le président, il a répondu qu'il a été saisi couché sur la voie publique, et qu'il n'a ni asile, ni moyens d'existence.
 « Les mauvais habits qui me couvrent, ajoute-t-il d'un air sombre, ne sont pas même à moi, un détenu me les a prêtés pour que je puisse paraître décentement devant vous. Cependant j'ai un père riche, très-riche même.... Mais il m'a repoussé, et c'est en vain que je m'adresserais à lui.
 M. Ferdinand Barrot, avocat du roi : Votre père ne vous a repoussé qu'après de longs et inutiles efforts pour vous ramener au bien. Il a transmis au tribunal une note que je ne lirai pas par pitié pour vous.
 Le prévenu : Je ne suis pas habitué à la pitié ni à la bienveillance de mon père ; il a 20,000 fr. de rente ; il faut que tous ceux qui me voient et m'écoutent le sachent bien. Aujourd'hui une étrangère est assise au foyer domestique ; elle mange le pain qui m'est dû.
 M. Mourre, président : Votre père m'a écrit une lettre par laquelle il déclare vous réclamer et répondre de vous. Il demande à n'avoir pas l'humiliation de paraître à cette barre pour vous réclamer en personne.
 Le prévenu : Mon père a bien fait ; mais il eût mieux fait encore s'il m'eût évité à moi-même la honte de paraître sur ce banc. Il suffisait pour cela qu'il me réclamât dans l'instruction.
 M. l'avocat du roi : Vous avez été élevé à Ste-Barbe ; on connaît les sentiments de confraternité qui unissent tous les barbiges ; comment se fait-il qu'avec l'éducation que vous avez reçue, vous n'ayez pas trouvé à vous occuper ?
 Le prévenu, avec un sourire amer : Des sentiments de confraternité ! je n'en ai trouvé nulle part. Ils m'ont tous repoussé. J'avais un mince emploi à la préfecture de police ; depuis un an je l'ai perdu. On sait combien de cœurs peut aliéner la malveillance d'un père.
 M. l'avocat du roi : Enfin votre père, malgré vos longues offenses, consent à vous réclamer.
 Le prévenu : Veuillez insister auprès de lui pour qu'il me procure des vêtements afin que je trouve de l'ouvrage.

Le tribunal renvoie l'inculpé de la plainte. « Sans la réclamation de votre père, lui dit M. le président, vous auriez été, à 28 ans, dans la force de l'âge, et avec l'éducation que vous avez reçue, condamné comme vagabond et mis sous la surveillance de la haute police. Que cette leçon vous serve ! »
 Le prévenu : Il y a la leçon pour deux.
 — Une jeune et jolie dame s'est présentée à l'audience d'un juge paix, sur la citation peu civile d'un dentiste qui réclamait 20 fr. pour lui avoir arraché deux dents. La demande paraissait mal fondée, car la jolie plaideuse entr'ouvrant légèrement la bouche, montrait les plus belles dents du monde, pas une ne manquait ; le juge de paix en fit galamment l'observation. La défenderesse a répondu en rougissant que, mécontente de l'artiste qui avait arraché les dents défilantes, au lieu de les plomber, elle les avait fait remplacer par des dents artificielles ; aussi présentait-elle ce surcroît de dépense comme moyen d'atténuation. La somme a été réduite à 12 fr.

Extérieur.

(Correspondance particulière du PRÉCURSEUR.)

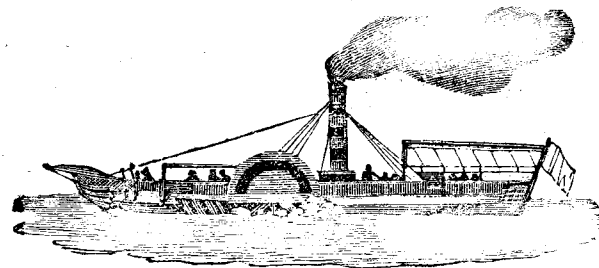
ESPAGNE. — *Madrid, 1^{er} août.* — On ne s'occupe guère ici que des événements du Portugal.
 Le gouvernement de dona Maria a été complètement installé à Lisbonne, et l'ordre et la tranquillité règnent partout. Le comte Villalor a les rênes du pouvoir jusqu'à l'arrivée de son souverain. Les mesures intérieures ou de police sont du reste négligées, car on ne s'occupe à Lisbonne que de former un bataillon de patriotes pour être dirigés sur Porto et lever le siège de cette ville, ce qui ne sera pas difficile vu la grande démoralisation qui règne parmi les soldats de don Miguel dont on nous vantait tant la bravoure et la fidélité.
 On nous assure que le comte de Cadaval a fait sa soumission au duc de Villalor, et qu'il est arrivé à Lisbonne accompagné d'un nombreux état-major et d'environ 500 soldats avec armes et bagages. Ces transfuges ont été reçus par les constitutionnels avec une fraternité digne d'être citée.
 On ne parle ni de Porto ni de l'armée de don Miguel. Les uns disent qu'il est déjà arrivé *incognito* en Espagne, d'autres, au contraire, assurent qu'il a entamé des négociations avec son frère. Jusqu'à présent, du reste, rien n'est certain à cet égard, des émissaires sont partis pour les provinces afin de s'assurer de l'esprit des habitants, et faire installer dans les principales villes du royaume, les autorités constitutionnelles.
 Il y a eu à Coimbre, dans la journée du 27, et sitôt après la réception de la nouvelle de l'entrée de Villalor à Lisbonne, un mouvement insurrectionnel dans lequel le sang a coulé. Ce mouvement fait en partie par les étudiants dont l'esprit libéral a été de tout temps bien connu, a failli coûter cher à l'Infant don Carlos qui, s'étant mis à la tête des troupes de don Miguel, a manqué d'être tué par un coup de pistolet qui lui a été tiré presque à bout portant. La balle lui a traversé son chapeau.
 Les couleurs nationales avaient été arborées dans plusieurs édifices de la ville ; mais ce mouvement a été étouffé par les troupes de don Miguel qui ont fait plusieurs charges sur des groupes de jeunes gens, forcés ainsi de sortir de la ville et d'aller rejoindre l'armée constitutionnelle.
 D'après les rapports que le gouvernement a reçu sur l'esprit des habitants de cette ville, tout porte à croire qu'elle ne restera pas longtemps au pouvoir.
 Pour ce qui nous concerne, nous sommes encore tranquilles, mais pourtant à la veille de quelques commotions politiques. Les triomphes de don Pedro sont loin de satisfaire notre gouvernement, et des ordres ont été envoyés aux généraux Sarsfeto et Morillo pour leur recommander la plus active surveillance sur les frontières du Portugal.
 Les ambassadeurs de France et d'Angleterre paraissent regagner auprès de notre ministère la bienveillance qu'ils avaient perdue depuis l'arrivée de M. Canning. On remarque que depuis quelques jours ils ont de fréquentes entrevues avec M. Zéa et qu'ils sont aussi admis à faire la cour à Ferdinand.
 Les apostoliques prétendent que quoique les troupes constitution-

nelles occupent Lisbonne, la question n'en sera pas plus avancée, attendu que don Miguel se propose de faire la guerre de montagnes, espérant que restant toujours en Portugal le héros d'Alger trouvera moyen de lui reprendre sa capitale.
 Il est certain que notre gouvernement n'interviendra pas.
 — Notre correspondant de Bayonne nous mande, en date du 5 : Deux courriers extraordinaires, venant de Madrid et se rendant à Paris, ont traversé hier soir notre ville. L'un d'eux, François de Patile quittera St-Sébastien pour retourner à Madrid après les fêtes.
 — Des lettres de Constantinople, en date du 19 juillet, annoncent qu'on y a reçu l'avis officiel de la retraite d'Ibrahim-Pacha. Elles portent que la flotte russe se préparait à partir, que presque toutes les troupes russes étaient déjà embarquées et que si le vent était favorable elles quitteraient le Bosphore le lendemain.
 Le paquebot à vapeur, *Météore*, avait apporté l'avis de l'arrivée de l'escadre anglaise aux Dardanelles. Cette escadre se compose des vaisseaux *Britannia*, *St-Vincent* et *Malabar*, de la frégate *l'Alfred* et du brick *Hover* ; elle s'est établie en croisière.
 La flotte française y était aussi arrivée de Smyrne, mais elle avait repris la mer.
 — On a reçu des nouvelles de la Jamaïque jusqu'au 19 juin. Les journaux de cette date publient un mémoire des planteurs de cette île.
 — Nous n'avons pas des nouvelles du Portugal postérieures à ce que nous avons annoncé. Voilà le douzième jour que nous sommes sans arrivages d'Oporto ; ce qui cause beaucoup d'anxiété relativement à la situation des affaires de ce côté. Don Miguel, suivant toutes les probabilités, tentera une nouvelle attaque contre Oporto avant son départ définitif, ou essayera de détruire la ville par un bombardement, car la retraite sur Lisbonne causerait la destruction de son armée.
 — Les consolidés qui ont fermé hier à 89 offerts, ont ouvert au même prix et continuent quant à présent. (Id.)

LIBRAIRIE.

EN VENTE :

Chez Louis BABEUF, rue St-Dominique, n° 2,
 TENUE DES LIVRES DE DUPUY,
 1 vol. in-8° — 1833.



PAQUEBOTS A VAPEUR

LE HENRI IV ET LE SULLY,

Entre Marseille et Naples.

Les armateurs préviennent le public que ces bateaux continuent leurs départs réguliers les 10, 20 et dernier jour de chaque mois, tant de Marseille que de Naples.
 Aucune quarantaine n'étant établie en Italie sur les provenances de Marseille, les passagers n'éprouveront aucun retard.
 S'adresser, à Lyon, à la compagnie des bateaux à vapeur sur le Rhône ;
 A Marseille, à MM. Ch^{ies} et Aug. Bazin, armateurs. (2127 2)

ANNONCES JUDICIAIRES..

(2135)

VENTE

PAR EXPROPRIATION FORCÉE,

Des immeubles appartenant au sieur Jean-Marie Thimonnier, propriétaire et cabaretier, et à Gabrielle Terrailon, son épouse, demeurant ensemble en la commune de Longessaigne, canton de Saint-Laurent-de-Chamousset, arrondissement de Lyon, département du Rhône.

Cette vente est poursuivie à la requête du sieur Antoine Brun, propriétaire et vigneron, demeurant en la commune de Savigny, département du Rhône, lequel fait éléction de domicile et constitution d'avoué en l'étude et personne de M^e Jean-François PIGNARD, avoué près le Tribunal civil de Lyon, y demeurant, rue St-Jean, n° 27.

Contre lesdits mariés Jean-Marie Thimonnier et Gabrielle Terrailon,

Par procès-verbal de l'huissier Desprez, du vingt-sept juin mil huit cent trente-trois, enregistré à St-Laurent-de-Chamousset le premier juillet suivant, visé ledit jour, vingt-sept juin, par M. Gout, maire de la commune de Longessaigne, et M. Pascal, greffier de la justice de paix du canton de St-Laurent-de-Chamousset, auxquels copies entières dudit procès-verbal ont été laissées ; et transcrit au bureau des hypothèques de Lyon, le 8 juillet mil huit cent trente-trois, v. 26, n. 16, et au greffe du tribunal civil de Lyon, le vingt juillet mil huit cent trente-trois, registre 46, n° 22 ; il a été procédé, à la requête dudit Antoine Brun, au préjudice desdits mariés Jean-Marie Thimonnier et Gabrielle Terrailon, à la saisie réelle des immeubles appartenant à ces derniers, situés en ladite commune de Longessaigne, et dont la désignation suit :

DÉSIGNATION DES IMMEUBLES A VENDRE.

Ces immeubles consistent en une maison d'habitation et d'exploitation, construite en moellons et chaux et une partie en pisé, couverte en tuiles creuses, composée d'un rez-de-chaussée, deux étages au-dessus, ayant, en portes et fenê-

tres, sur la face, étant au sud-est de ladite maison, douze croisées, deux portes ; sur celle de nord, deux croisées et trois petits fenêtrons ; et d'ouest deux croisées et une porte à deux vantaux ; laquelle maison se compose d'une cuisine, cave et écurie au rez-de-chaussée, chambres, féniers, et grenier au-dessus ; le tout de l'étendue superficielle d'un are 10 centiares, compris sous le n° 415 de la matrice cadastrale de ladite commune de Longessaigne, située au bourg de cette commune, et se confinant de midi par la rue et route tendant de Panissière à Lyon, et de soir par les bâtiments du sieur George Ressicaud, de nord par les bâtiments de Jean Sourdillon, un chemin entre deux, et d'ouest par la maison du sieur Jean-Claude Finay, un chemin entre deux, tous lesquels dits immeubles susdésignés et confinés, qui sont situés au bourg de la commune de Longessaigne, tanton de St-Laurent-de-Chamousset, arrondissement du tribunal civil de Lyon, qui est le deuxième du département du Rhône, sont occupés par lesdits mariés Thimonnier et Terrailon et le sieur Grange, menuisier, locataire.

Il sera procédé à la vente, par la voie de l'expropriation forcée, des immeubles sus désignés, par devant le Tribunal civil de première instance de Lyon, deuxième arrondissement du département du Rhône, après l'observation de toutes les formalités prescrites par la loi, au profit du plus offrant et dernier enchérisseur, sous les clauses et conditions du cahier des charges qui sera rédigé et déposé au greffe du Tribunal.

La première publication du cahier des charges de la vente sera faite le samedi vingt-un septembre mil huit cent trente-trois, depuis onze heures du matin jusqu'à la fin de la séance, en l'audience des criées dudit Tribunal civil de Lyon, y étant palais de justice, ci-devant hôtel de Chevreilles, place St-Jean.

PIGNARD, avoué.

Nota. Les enchères ne seront reçues que par le ministère d'avoué.
 S'adresser, pour de plus amples renseignements, à M^e PIGNARD, avoué du pour-

suisant, ou au Greffe du Tribunal où le cahier des charges de la vente sera déposé.

ANNONCES DIVERSES.

(2119 2) A vendre. — Office de notaire dans un canton à peu de distance de Lyon.
 S'adresser à M. Thiébaud, droguiste, rue Mercière, n° 41.

(2109 3) A céder. — Un office de greffier de justice de paix près St-Etienne (Loire).
 S'adresser à M. Chabrilac, rue Ste-Catherine, à St-Etienne (Loire).

(2098 6) A vendre. — Un fonds de café bien achalandé pour cessation de commerce. On donnera toutes facilités pour les paiements.
 S'adresser chez M. Lacroix, rue S-Dominique, n° 13.

(2121 3) A vendre. — Tilbury sur quatre roues, rue du Péral, n° 10.

(2110 5) A vendre. — Un beau billard à arca-des avec son quinquet.
 S'adresser au bureau du Précurseur.

(2125 3) On désire trouver un remplaçant pour faire deux ans dans l'artillerie ; il faut au moins 5 pieds 4 pouces. Un homme qui aurait servi dans l'armée serait préférable.
 S'adresser chez M. Giraud, limonadier, place Bellecour.

(2136) Changement de Domicile.

M. FOURNEL, opérateur des sourds, avantageusement connu par les cures qu'il a faites à Lyon, ci-devant rue de la Barre, est actuellement, place Port-du-Roi, n° 51, au 2^e étage, près le pont Tilsitt, à Lyon.

GRAND-THÉÂTRE.

La République, L'Empire et les Cent-Jours, drame.

FONDS PUBLICS.

BOURSE DE PARIS du 10 août.

Cinq p. 0/10	105f	105f 5	105f	105f 5
— fin courant	104f 95	105f	104f 95	105f
Empr. 1831	104f 90			
Quat. p. 0/10	94f 25			
Trois p. 0/10	77f 20	77f 25	77f 20	77f 25
— fin courant				
Naples	92f 25			
— fin courant				
Emp. d'Esp.	85f 1/4			
Rente perp.	68f 5/8			
Cortès	17f 1/2			
Emp. rom.	92f			
Emp. belge	98f 1/2			
Haiti	280f			
Act. de laban.	1730f			
Quat. canaux	1167f 50			
Caisse hypot.	580f			

COURS DES MARCHANDISES.

Colza, disp.	108 50 à 108
— courant du mois	110 à 109
— septembre et octobre	116 à 115
— 4 derniers mois	116 à 115
Lille	102 50 à 103
Voiture	5
3/6 disp. Montpellier	170
— Courant du mois	170
— septembre et octobre	
— 4 derniers	170

Les cafés sont recherchés. Il s'est fait quelques affaires en St-Domingue de 27 1/2 à 28
 — Martinique 31 à 33
 Le Moka est en abondance et se cote à 32 à 31 4.

Anselme PETETIN.

Typographie de L. BOITEL, quai Saint-An-toine, n. 36.